

## TROPHÉE « Le BABA du Moment » - Thème Fruits Exotiques Lundi 5 septembre 2022

### Article 1 THÈME

**Le baba** : il s'agit de présenter 6 babas individuels de taille standard (maximum 8 cm de diamètre). Le baba doit être réalisé sur le thème « FRUITS EXOTIQUES », être imbibé et composé de 2 textures au minimum.

**ATTENTION : les babas présentés doivent être commercialisables et doivent pouvoir rentrer dans une ligne de production.**

### Article 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce trophée est ouvert aux professionnels Pâtisseries d'Alsace, qui travaillent dans une pâtisserie. Peuvent y participer le chef d'entreprise, le chef de fabrication et tout ouvrier pâtissier. Le comité directeur se réserve le droit d'accepter ou refuser ces demandes sans justifications.

### Article 3 DATE & LIEU

Vous devez vous présenter le lundi 5 septembre de 8h à 10h au stand des pâtisseries, au Jardin des Délices – Parc des Expositions à Strasbourg.

### Article 4 INSCRIPTION

**La date limite d'inscription est fixée au 30 août 2022. Le nombre de place est limité.**

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement devra être adressé par courrier : Corporation des Pâtisseries - UCA67, 2 Allée d'Oslo 67300 – SCHILTIGHEIM, ou par mail à [contact@uca67.fr](mailto:contact@uca67.fr).

### Article 5 OBLIGATION

Le candidat devra obligatoirement présenter et livrer ses babas dans des **EMBALLAGES ET SUPPORTS NEUTRES (aucun signe distinctif à l'appartenance à un nom ou à une entreprise ne sera toléré sous peine de disqualification).**

### Article 6 JURY

Le jury est composé de professionnels et d'une personnalité extérieure. Le Président du jury est obligatoirement un professionnel. Les décisions du jury sont sans appel.

### Article 7 PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La présence des candidats est impérative lors de la remise des prix le lundi 5 septembre à l'espace « Théâtre du goût » au Jardin des Délices à partir de 17 heures. **Les candidats doivent être en veste de pâtissier au moment de la remise des prix.**

Article 8  
PRIX

1<sup>er</sup> prix : Trophée du Baba du Moment, offert par l'un de nos fournisseurs. Le lauréat devra présenter ses babas et pourra les commercialiser au stand des Pâtisseries, au Jardin des Délices. La remise des prix se fera le lundi 5 septembre 2022 à 17h. **(Dans le cadre de la commercialisation, la pâtisserie lauréate a la possibilité de fournir les babas durant toute la Foire Européenne, en appliquant une réduction de 50% sur le prix de vente de ces produits à la Corporation).**

Article 9  
MODIFICATION DES  
RÈGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tel ou tel point du règlement, si la situation pour les contraintes de l'organisation l'exige. **Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le concours** ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 10  
ACCEPTATION DES  
RÈGLES

La participation à ce concours emporte l'acceptation de toutes ses règles. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs. Du fait de leur acceptation des règles, les gagnants autorisent les organisateurs à exploiter de la manière la plus large, leurs noms, image et les produits présentés, sur tous supports.



**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**« Le BABA du Moment » - Lundi 5 septembre 2022**

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_

Pâtisserie : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

Mail : \_\_\_\_\_

J'ai pris note que si mes babas sont gagnants, je pourrai les vendre sur le stand des Pâtisseries du Bas-Rhin lors de la Foire Européenne en m'engageant à appliquer une réduction de 50% sur le prix de vente à la corporation.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

